

Décision

Générale

colonial

Décision n° 166 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 166

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 février 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Bourhan Omar, interprète auxiliaire (échelle V, 2° échelon). en service à la Sûreté générale de la Côte Française est mis à la disposition de la Radiodiffusion Télévision Française à Djibouti. La rémunération de M. Ahmed Bourhan Omar sera à la charge de la Radiodiffusion Télévision Française Radio Djibouti pour compter de la date de sa prise de service.